

Rentrée 2026

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE de JUDO

Lycée Jean Monnet à Cognac De la classe de seconde à la terminale



Vous trouverez ici l'ensemble des éléments et des documents pour vous informer sur la candidature à la section sportive scolaire judo de Cognac.

Les élèves bénéficieront d'un emploi du temps aménagé qui leur permettra de mener leur scolarité dans des conditions optimales en conciliant une pratique sportive épanouissante. Un internat vous permettra d'être hébergé au sein du lycée.

Les entraînements spécifiques se dérouleront au dojo du Grand Cognac et au lycée Jean Monnet à raison de deux séances le mardi et le jeudi sur des créneaux horaires spécifiques.

La licence en club **n'est pas** obligatoire pour entrer en SSS

L'élève **peut conserver** sa licence dans son club d'origine

La prise de licence à l'association sportive de l'établissement **n'est pas obligatoire**

La famille **n'a pas à fournir un certificat médical** de non contre-indication à la pratique



DOSSIER de CANDIDATURE

Le dossier de candidature comporte plusieurs parties :

- un volet scolaire
- une autorisation parentale pour les tests physiques et techniques
- un volet sportif
- des documents complémentaires :
 - Les bulletins des deux premiers trimestres ou du 1er semestre
 - Une copie du passeport judo s'il y a

***Ce dossier complet doit être envoyé par courrier postal ou numérique
au lycée Jean Monnet avant le 08 mai 2026.***

TESTS PHYSIQUES ET TECHNIQUES

au DOJO DE COGNAC le **06 Mai 2026 de 16H à 17H30**

- tests physiques et techniques : prévoir son équipement complet et un nécessaire de douche
- se munir de son passeport de Judo s'il y a
- un entretien de motivation à l'issue des tests

Les affectations en SSS sont prioritairement accordées aux élèves de l'établissement et du secteur de recrutement du lycée. Et uniquement sur place vacante pour les élèves hors secteurs qui devront bénéficier d'une dérogation à la carte scolaire au motif lié au parcours scolaire particulier de l'élève (sixième niveau dans la hiérarchie des motifs autorisés par un cadrage national).

La communication de la liste des élèves acceptés en SSS se fera par l'établissement scolaire et uniquement à l'issue de la confirmation de cette dernière par le DASEN du département.

Correspondant Lycée Jean Monnet :

M. SCHERMANN – daniel.schermann@ac-poitiers.fr - 0679415982

Autorisation parentale
pour les tests sportifs en section sportive
au lycée Jean Monnet de Cognac

Je soussigné, Madame ou Monsieur

demeurant à

représentant légal de l'élève

autorise mon fils, ma fille à participer aux tests techniques d'entrée pour la section sportive le 06 mai 2026 et autorise également à effectuer en cas d'accident les interventions médicales nécessaires.

À _____, le

Signature :

Pour compléter cette partie scolaire vous voudrez bien joindre à ce dossier la copie des bulletins des deux premiers trimestres OU du 1^{er} semestre de la classe actuellement suivie par votre enfant.

FICHE de CANDIDATURE
Volet sportif

NOM :

Prénom :

Club :

Numéro de licence :

Entraîneur actuel :

Catégorie :

Poids :

Grade actuel :

Noter vos trois meilleures performances en compétition FFJDA / UNSS

Année	Championnat	Résultat

Correspondant Judo Grand Cognac :

M. TRUFFANDIER – 07.80.62.13.59